

Date de location : /... /.... au/.... /.....

Nom du locataire :



CHARTE DE BONNE CONDUITE & DE CIVISME LOCATION DE LA SALLE DES FETES VARIZE-VAUDONCOURT

En raison de la situation de la salle des fêtes à proximité d'habitations, il convient d'adopter certaines règles de bonne conduite & de civisme simples, et ceci, pour la tranquillité de tous.

① Le contrat de location est établi pour la location de la salle des fêtes. Les festivités doivent donc avoir lieu **à l'intérieur** de la salle. L'utilisation des **espaces extérieurs** (mise en place d'un chapiteau par exemple) se fera **uniquement sur demande** auprès du Maire ou de l'Adjoint délégué à la gestion de la salle.

② Les véhicules des participants doivent être garés sur le parking de la salle des fêtes et pourront, selon les besoins, être garés sur le parking du cimetière.

③ Il est demandé de respecter l'ensemble des installations et du mobilier mis à disposition aussi bien à l'intérieur de la salle qu'à l'extérieur (bancs, poubelles, etc...).

④ Il convient d'adopter une certaine rigueur quant aux horaires de la manifestation :

- **Dès 22h** : Les bruits intempestifs produits à l'extérieur de la salle (cris, musique, etc...) ne seront plus tolérés.
- **A partir de 1h du matin** et en raison de la proximité d'habitations, le son de la sono devra être baissé et les portes et fenêtres de la salle seront fermées.

⑤ Au départ des invités, il convient de ne pas crier, de ne pas klaxonner ou de ne pas faire de bruits intempestifs avec les moteurs des véhicules.

⑥ Veillez à laisser la salle des fêtes et ses environs dans le même état de propreté que vous les avez trouvés en arrivant (pas de papiers, gobelets, plastiques, bouteilles, canettes, ballons, et autres mégots de cigarettes....)

*Le locataire de la salle, s'engage à **respecter** et à **faire respecter** cette charte de bonne conduite et de civisme. En cas de non-respect d'une de ses clauses, il sera procédé à une retenue sur la caution. Au surplus, si cela s'avère nécessaire, un dépôt de plainte à la gendarmerie sera effectué à l'encontre du locataire signataire du contrat.*

Etablie à Varize-Vaudoncourt, le... /...../.....

Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)